



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 29 avril 2026*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers individuels de l'Institution** **genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du  
22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à  
domicile (IMAD) pour l'année 2025;  
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de  
maintien à domicile (IMAD) du 12 mars 2026,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à  
domicile (IMAD) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau de variations des fonds propres;
- d) un tableau de flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2025 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'exercice 2025.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2025; et
- le rapport de l'organe de révision du 12 mars 2026.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2025 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 69,8 millions de francs, en augmentation de 7,7 millions de francs par rapport au 31 décembre 2024. Au passif, les fonds étrangers sont en augmentation de 16,1 millions de francs, en lien avec l'enregistrement d'une provision exceptionnelle, tandis que les fonds propres sont en diminution de 8,4 millions de francs sous l'effet du résultat net;
- le résultat d'exploitation présente un déficit de 7,3 millions de francs;
- au niveau des produits d'exploitation, l'augmentation des produits de la facturation de 2,5 millions de francs résulte principalement de l'augmentation de la contribution des patientes et patients aux coûts des soins;
- l'indemnité versée par l'Etat est conforme au budget et en progression par rapport aux comptes 2024, en lien avec la couverture des missions d'intérêt général ainsi que l'octroi des mécanismes salariaux en 2025;
- par rapport à 2024, le financement résiduel s'accroît de 7 millions de francs en lien avec l'augmentation de la volumétrie des prestations de soins, la mise à niveau des engagements de terrain faisant suite à des difficultés de recrutement sur les années précédentes ainsi que des mécanismes salariaux octroyés;
- les salaires et charges sociales dépassent le budget de 5,5 millions de francs tenant compte de l'enregistrement d'une provision exceptionnelle d'un montant de 11 millions de francs, y compris les intérêts moratoires, concernant l'éventuelle revalorisation de la fonction de permanent nocturne. Par rapport à l'exercice 2024, l'augmentation des charges de

personnel de 27,8 millions de francs est due principalement aux effets suivants :

- l'enregistrement de la provision susmentionnée,
  - l'augmentation de la dotation institutionnelle,
  - l'octroi des mécanismes salariaux;
- le résultat net de l'exercice après résultat des fonds et dissolution des réserves présente un déficit de 8,4 millions de francs;
- en application du contrat de prestations 2024-2027, le résultat de l'exercice 2025 donne les répartitions suivantes :
- dissolution de l'attribution 2024 au fonds réseau d'un montant de 0,7 million de francs,
  - dissolution de l'attribution 2024 à la réserve conjoncturelle de 2,8 millions de francs,
  - enregistrement d'un résultat résiduel déficitaire cumulé 2024-2025 de 1,2 million de francs;
- le total des fonds propres est de 12 millions de francs, en diminution de 8,4 millions de francs par rapport à l'exercice 2024. Les fonds propres libres s'élèvent à 12,4 millions de francs et les fonds propres affectés à 0,6 million de francs. Le capital de dotation est de 100 000 francs. Enfin, le résultat cumulé du contrat de prestations 2024-2027 est de -1,2 million de francs et le fonds réseau ainsi que la réserve conjoncturelle présentent un solde à zéro.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : Rapport de l'organe de révision du 12 mars 2026 contenant les états financiers consolidés de l'année 2025*



**Institution genevoise de maintien  
à domicile**

**Lancy**

---

**Rapport de l'organe de révision**

au Conseil d'administration  
relatif aux comptes annuels  
arrêtés au 31 décembre 2025

---

## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile, Lancy

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de la variation des fonds propres, pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autre point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport, en date du 10 mars 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

#### Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilité du Conseil d'administration relatives les comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Le Conseil d'administration est quant à lui responsable de l'adoption des comptes annuels conformément à la loi sur l'organisation des institutions de droit public.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### Forvis Mazars SA

Fanny Chapuis  
Expert-réviseur agréée  
(Réviseur responsable)

Cédric Sacco  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 12 mars 2026

#### Annexe :

- Comptes annuels (bilan, comptes de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de la variation des fonds propres et annexe)

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Bilan

au 31 décembre 2025

ACTIF	Notes	Comptes 2025	Comptes 2024
<b>Actif circulant</b>		<b>60'428'481</b>	<b>54'360'218</b>
Liquidités	1	43'636'872	36'538'728
Débiteurs	2	12'676'314	13'048'658
Autres créances à court terme	3	988'441	1'647'947
Stocks	4	810'007	976'242
Autres actifs circulants	5	2'316'846	2'148'643
<b>Actifs immobilisés</b>	6	<b>9'418'901</b>	<b>7'771'348</b>
Immobilisations corporelles		8'874'977	7'029'752
Immobilisations incorporelles		543'923	741'596
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>69'847'381</b>	<b>62'131'566</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds étrangers</b>		<b>57'896'399</b>	<b>41'787'833</b>
Fournisseurs	7	19'027'865	18'218'657
Provisions à court terme	8	14'473'161	7'132'861
Autres engagements à court terme	9	4'086'768	2'201'598
Indemnités non dépensées à restituer	10	0	0
<b>Total des fonds étrangers à court terme</b>		<b>37'587'794</b>	<b>27'553'116</b>
Provisions à long terme	11	8'446'009	4'344'639
Indemnités d'investissement	12	8'736'065	7'291'632
<b>Total des fonds étrangers à long terme</b>		<b>17'182'074</b>	<b>11'636'271</b>
<b>Fonds affectés</b>	13	<b>3'126'530</b>	<b>2'598'446</b>
<b>Fonds propres</b>	14	<b>11'950'982</b>	<b>20'343'733</b>
Fonds propres libres		12'392'104	12'332'256
Fonds propres affectés		643'433	830'632
Part du résultat Fonds Réseau		0	708'084
Réserve conjoncturelle		0	2'832'338
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat cumulé du contrat de prestation 2024-2027		-1'184'555	3'540'422
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>69'847'381</b>	<b>62'131'566</b>

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2025

	Notes	Budget* 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
<b>Produits d'exploitation</b>					
Produits de la facturation	15	84'916'621	82'063'366	-2'853'255	79'579'822
Pertes sur débiteurs	16	-570'000	-560'274	9'726	-883'276
Financement résiduel	17	146'210'160	144'375'988	-1'834'172	137'410'378
Indemnités cantonales	17	106'101'070	106'019'278	-81'792	99'058'556
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'900'000	2'345'107	445'107	1'904'699
Autres produits	18	1'162'980	1'547'250	384'270	1'546'510
Revenus des fonds affectés	19	450'000	190'904	-259'097	200'263
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>340'170'831</b>	<b>335'981'618</b>	<b>-4'189'213</b>	<b>318'816'953</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Salaires et charges sociales	20	288'217'387	293'697'017	5'479'631	266'108'766
Autres charges du personnel	21	7'289'000	6'591'513	-697'487	6'406'317
<b>Total des charges de personnel</b>		<b>295'506'387</b>	<b>300'288'530</b>	<b>4'782'143</b>	<b>272'515'083</b>
Charges de matière et de sous-traitance	22	11'388'088	10'495'006	-893'081	10'524'671
Autres charges en lien avec les prestations	22	12'058'900	11'392'682	-666'218	9'532'301
Entretien et réparation	23	1'076'000	762'366	-313'634	872'336
Matériel et équipement non activé	23	2'045'000	2'344'145	299'145	2'230'980
Amortissements	24	2'116'000	2'482'719	366'719	2'078'609
Charges des locaux	25	12'670'000	12'574'606	-95'394	11'557'425
Charges de l'administration	26	2'852'456	2'409'853	-442'603	1'747'111
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	458'000	530'167	72'167	993'416
<b>Total des autres charges</b>		<b>44'664'444</b>	<b>42'991'544</b>	<b>-1'672'900</b>	<b>39'536'848</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>340'170'831</b>	<b>343'280'074</b>	<b>3'109'244</b>	<b>312'051'931</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>-7'298'456</b>	<b>-7'298'456</b>	<b>6'765'022</b>
<b>Résultat financier</b>	28	<b>0</b>	<b>1'100'000</b>	<b>1'100'000</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels	0	0	616'057	616'057	695'212
Charges exceptionnelles	0	0	610'352	610'352	714'949
<b>Résultat exceptionnel</b>	29	<b>0</b>	<b>5'706</b>	<b>5'706</b>	<b>-19'737</b>
<b>Résultat avant résultat des fonds et dissolution des réserves</b>	30	<b>0</b>	<b>-8'392'751</b>	<b>-8'392'751</b>	<b>6'745'285</b>
J. Part revenant à l'Etat y compris Fonds réseau	0	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	30	<b>0</b>	<b>-8'392'751</b>	<b>-8'392'751</b>	<b>6'745'285</b>
Utilisation par fonds propres affectés	0	0	127'351	127'351	335'560
<b>Résultat de gestion avant répartition</b>		<b>0</b>	<b>-8'265'399</b>	<b>-8'265'399</b>	<b>7'080'844</b>
Attribution / Dissolution au Fonds Réseau			708'084		-708'084
Attribution / Dissolution à la réserve conjoncturelle			2'832'338		-2'832'338
Virement au résultat cumulé du contrat de prestation 2024-2027			4'724'977		-3'540'422
<b>Résultat de gestion après répartition</b>	30	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Budget non audité

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2025	Comptes 2024
<b>Activité d'exploitation</b>		
Résultat net comptable	-8'392'751	6'745'285
+ Amortissements	2'482'719	2'078'609
+ Variation nette des provisions	11'370'976	-515'713
<b>= Autofinancement</b>	<b>5'460'944</b>	<b>8'308'180</b>
Variation des actifs circulants	1'100'576	259'381
Variation des engagements à court terme	3'222'461	2'117'901
<b>= Total variation actif et passif circulant</b>	<b>4'323'038</b>	<b>2'377'282</b>
<b>= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>9'783'982</b>	<b>10'685'463</b>
Investissements net	-2'685'838	-2'078'398
<b>= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>-2'685'838</b>	<b>-2'078'398</b>
<b>Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)</b>	<b>7'098'144</b>	<b>8'607'065</b>
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-3'306'243
+ Apport en capital	0	0
+ Financement par Fonds Propres	-	-
<b>= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>-3'306'243</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>7'098'144</b>	<b>5'300'822</b>
Disponibilité au début de l'exercice	36'538'728	31'237'906
<b>Disponibilité à la fin de l'exercice</b>	<b>43'636'872</b>	<b>36'538'728</b>

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Part du résultat Fonds Réseau	Réserve conjoncturelle	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2024-2027	Fonds propres contrat de prestation 2020-2023	Total
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	979'006	947'591	0	0	100'000	0	11'571'851	13'598'448
Attribution des fonds propres libres	11'571'851	-	-	-	-	-	-11'571'851	0
Attribution des fonds propres affectés	-118'601	118'601	-	-	-	-	-	0
Utilisation des fonds propres affectés	-	-335'560	-	-	-	335'560	-	0
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-	-	0
Correction attribution fonds propres affectés	-100'000	100'000	-	-	-	-	-	0
Attribution au Fonds Réseau	-	-	708'084	-	-	-708'084	-	0
Attribution à la réserve conjoncturelle	-	-	-	2'832'338	-	-2'832'338	-	0
Résultat net	-	-	-	-	-	6'745'285	-	6'745'285
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>12'332'256</b>	<b>830'632</b>	<b>708'084</b>	<b>2'832'338</b>	<b>100'000</b>	<b>3'540'422</b>	<b>0</b>	<b>20'343'733</b>
<b>Solde au 1er janvier 2025</b>	<b>12'332'256</b>	<b>830'632</b>	<b>708'084</b>	<b>2'832'338</b>	<b>100'000</b>	<b>3'540'422</b>	<b>-</b>	<b>20'343'733</b>
Attribution des fonds propres libres	-	-	-	-	-	-	-	0
Attribution des fonds propres affectés	-256'000	256'000	-	-	-	-	-	0
Utilisation des fonds propres affectés	-	-127'351	-	-	-	127'351	-	0
Désaffectation des fonds propres affectés	315'848	-315'848	-	-	-	-	-	0
Attribution au Fonds Réseau	-	-	-708'084	-	-	708'084	-	0
Attribution à la réserve conjoncturelle	-	-	-	-2'832'338	-	2'832'338	-	0
Résultat net	-	-	-	-	-	-8'392'751	-	-8'392'751
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>12'339'104</b>	<b>643'433</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>-1'184'555</b>	<b>-</b>	<b>11'950'982</b>

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### B. Présentation et principes comptables

#### Présentation

##### *Les missions de l'IMAD*

L'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (soutien aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

##### *Organisation de l'institution*

Les organes de l'institution sont :

- Conseil d'administration ;
- Direction générale ;
- Organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'État par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :  
Institution genevoise de maintien à domicile, Esplanade de Pont-Rouge 5 – 1212 Grand-Lancy 1.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### *Membres du Conseil d'administration*

Tout changement de la composition du Conseil d'administration figure dans un arrêté du Conseil d'État et au Registre du commerce.

A la date du 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Konstantinos Efthymiopoulos*
<i>Vice-président:</i>	M. Cédric Cubizolle
<i>Secrétaire</i>	M. Samuel Bruckner
<i>Membres :</i>	Mme Ana Paula Ferraz
	Mme Sandra Golay *
	M. Philippe Huber
	Mme Marie-Laure Kaiser
	M. Joachim Karsegard
	M. David-Peter Lê
	Mme Anne Penet
	Mme Helena Verissimo De Freitas
<i>Représentant du Conseil d'État</i>	M. Pierre Maudet

\* : membres du comité d'audit

### *Organe de révision*

L'organe de révision de l'IMAD est FORVIS MAZARS SA (CHE-107.861.311) à Genève.

### **Indications sur l'évaluation des risques**

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

### **Principes comptables et d'évaluation**

#### *Principes de base*

L'institution, en application de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Les écarts arithmétiques dans les tableaux des états financiers et de l'annexe découlent d'arrondis.

Afin de permettre la comparaison des états financiers entre les deux exercices, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### *Nouvelles normes*

L'État de Genève déroge, pour l'exercice 2026, à la mise en vigueur des normes IPSAS 43 (contrats de location) ainsi que des normes IPSAS 41 et 47 (instruments financiers).

### *Contrats de location*

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

<b>Equipement</b>	<b>Durée</b>
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève couvrent à chaque exercice comptable la part d'amortissement de l'actif correspondant.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### *Reconnaissance du revenu*

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

### *Provisions*

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### *Engagement concernant les retraites*

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous-couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe D – « Autres engagements et divers ».

**IMAD - institution genevoise de maintien à domicile***Parties liées*

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'État de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'État de Genève ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration, le comité de direction ainsi que les membres proches de leur famille.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

*Risques financiers*

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'État de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change ; L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

**C. Notes aux états financiers****Note 1 : Liquidités**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Caisses	105'174	79'452	25'722
Comptes postaux	168'142	7'152	160'990
Comptes courants bancaires	747'760	598'295	149'466
Cash-pooling	42'615'795	35'853'829	6'761'966
<b>Total</b>	<b>43'636'872</b>	<b>36'538'728</b>	<b>7'098'144</b>

Les liquidités de l'IMAD sont en augmentation de 7,1 millions de francs en lien principalement avec l'augmentation de l'indemnité cantonale (5,5 millions de francs en 2024).

Depuis le 1er juin 2011 et à la suite de la signature d'une convention avec l'État de Genève, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'État de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

**Note 2 : Débiteurs**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Débiteurs patients et institutionnels	11'471'461	11'939'448	-467'987
Débiteurs repas	1'748'724	1'722'802	25'922
Débiteurs sécurité à domicile	354'819	355'792	-974
Provision pour débiteurs douteux	-898'689	-969'384	70'695
<b>Total</b>	<b>12'676'314</b>	<b>13'048'658</b>	<b>-372'344</b>

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 3 : Autres créances à court terme

	2025	2024	Variation
Débiteur État de Genève	750'027	1'356'017	-605'990
Avance aux fournisseurs	1'351	65'526	-64'175
Facturation aux partenaires	237'063	226'405	10'659
<b>Total</b>	<b>988'441</b>	<b>1'647'947</b>	<b>-659'506</b>

La rubrique « Débiteur État de Genève » concerne les demandes de remboursement en cours relatives aux investissements octroyés par l'État de Genève (voir note 12 « Indemnités d'investissement »).

### Note 4 : Stock nets

	2025	2024	Variation
Stocks	810'007	976'242	-166'235
<b>Total</b>	<b>810'007</b>	<b>976'242</b>	<b>-166'235</b>

Les stocks regroupent l'ensemble des marchandises et fournitures détenues par l'institution.

### Note 5 : Autres actifs circulants

	2025	2024	Variation
Charges payées d'avance	1'957'944	1'612'378	345'566
Produits à recevoir	358'902	536'265	-177'363
<b>Total</b>	<b>2'316'846</b>	<b>2'148'643</b>	<b>168'203</b>

Les autres actifs circulants au 31 décembre 2025 se composent principalement de charges payées en 2025 relatives à l'exercice 2026, en particulier pour les contrats de maintenance et les abonnements couvrant plusieurs années.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute au 01.01.2024</b>	<b>12'249'265</b>	<b>4'063'942</b>	<b>305'717</b>	<b>5'948'026</b>	<b>22'566'950</b>
Acquisitions	1'567'311	748'553	12'855	80'473	2'409'192
Mises au rebut	0	-8'000	0	-13'738	-21'738
<b>Valeur brute au 31.12.2024</b>	<b>13'816'576</b>	<b>4'804'495</b>	<b>318'572</b>	<b>6'014'761</b>	<b>24'954'404</b>
Amortissements cumulés	-9'886'043	-1'718'251	-305'597	-5'273'165	-17'183'056
<b>Valeur nette au 31.12.2024</b>	<b>3'930'533</b>	<b>3'086'244</b>	<b>12'975</b>	<b>741'596</b>	<b>7'771'348</b>
<b>Valeur brute au 01.01.2025</b>	<b>13'816'576</b>	<b>4'804'495</b>	<b>318'572</b>	<b>6'014'761</b>	<b>24'954'404</b>
Acquisitions	2'869'865	1'110'023	45'647	104'737	4'130'272
Mises au rebut	-4'073'965	-448'423	-103'900	-467'497	-5'093'784
<b>Valeur brute au 31.12.2025</b>	<b>12'612'476</b>	<b>5'466'094</b>	<b>260'320</b>	<b>5'652'002</b>	<b>23'990'891</b>
Amortissements cumulés	-7'476'794	-1'772'551	-214'567	-5'108'078	-14'571'991
<b>Valeur nette au 31.12.2025</b>	<b>5'135'682</b>	<b>3'693'543</b>	<b>45'752</b>	<b>543'923</b>	<b>9'418'901</b>

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

	Bâtiment et aménagement	Autres Immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2024</b>	<b>1'834'039</b>	<b>14'479'169</b>	<b>305'717</b>	<b>5'948'026</b>	<b>22'566'950</b>
Acquisitions	558'049	1'757'815	12'855	80'473	2'409'192
Mises au rebut	-8'000	0	0	-13'738	-21'738
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2024</b>	<b>2'384'087</b>	<b>16'236'983</b>	<b>318'572</b>	<b>6'014'761</b>	<b>24'954'404</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2024</b>	<b>-351'391</b>	<b>-9'533'416</b>	<b>-295'133</b>	<b>-4'946'245</b>	<b>-15'126'185</b>
Amortissements	196'666	1'530'821	10'464	340'658	2'078'609
Mises au rebut	8'000	0	0	13'738	21'738
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>-540'057</b>	<b>-11'064'237</b>	<b>-305'597</b>	<b>-5'273'165</b>	<b>-17'183'056</b>
<b>Valeur nette comptable 1er janvier 2024</b>	<b>1'482'648</b>	<b>4'945'752</b>	<b>10'584</b>	<b>1'001'781</b>	<b>7'440'765</b>
<b>Valeur nette comptable 31 décembre 2024</b>	<b>1'844'031</b>	<b>5'172'746</b>	<b>12'975</b>	<b>741'596</b>	<b>7'771'348</b>
<b>Valeur brute au 1er janvier 2025</b>	<b>2'384'087</b>	<b>16'236'983</b>	<b>318'572</b>	<b>6'014'761</b>	<b>24'954'404</b>
Acquisitions	679'832	3'300'055	45'647	104'737	4'130'272
Mises au rebut	0	-4'522'388	-103'900	-467'497	-5'093'784
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2025</b>	<b>3'063'920</b>	<b>15'014'651</b>	<b>260'320</b>	<b>5'652'002</b>	<b>23'990'891</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2025</b>	<b>-540'057</b>	<b>-11'064'237</b>	<b>-305'597</b>	<b>-5'273'165</b>	<b>-17'183'056</b>
Amortissements	255'659	1'911'781	12'870	302'409	2'482'719
Mises au rebut	0	4'522'388	103'900	467'497	5'093'784
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>-795'716</b>	<b>-8'453'629</b>	<b>-214'567</b>	<b>-5'108'078</b>	<b>-14'571'991</b>
<b>Valeur nette comptable 1er janvier 2025</b>	<b>1'844'031</b>	<b>5'172'746</b>	<b>12'975</b>	<b>741'596</b>	<b>7'771'348</b>
<b>Valeur nette comptable 31 décembre 2025</b>	<b>2'268'204</b>	<b>6'561'021</b>	<b>45'752</b>	<b>543'923</b>	<b>9'418'901</b>

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement obtenu est comptabilisé au passif du bilan en tant que fonds étrangers à long terme, après déduction des produits différés cumulés liés aux amortissements des biens concernés. Ces produits différés, issus des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève, sont repris à chaque exercice afin de couvrir la part d'amortissement correspondante de l'actif (voir note 12 « Indemnités d'investissement »).

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

**Note 7 : Fournisseurs**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs	17'411'421	16'556'212	855'208
Créanciers charges sociales	1'616'444	1'662'445	-46'001
<b>Total</b>	<b>19'027'865</b>	<b>18'218'657</b>	<b>809'208</b>

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre. La variation des fournisseurs correspond principalement à l'augmentation de personnel temporaire en attente de paiement.

**Note 8 : Provisions à court terme**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Provision pour vacances non prises	1'805'473	1'119'771	685'703
Provision pour heures supplémentaires	1'595'117	1'506'352	88'764
Provision pour jours fériés non pris	2'050'877	1'973'106	77'772
Provision pour risques à court terme	6'609'800	0	6'609'800
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'411'894	2'533'633	-121'739
<b>Total</b>	<b>14'473'161</b>	<b>7'132'861</b>	<b>7'340'300</b>

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires sont ajustées sur la base des soldes individuels de chaque collaborateur au 31 décembre.

La provision pour risques inclut un montant de 6,2 millions de francs, constitué dans le cadre de l'éventuelle réévaluation de la fonction de permanent nocturne.

La provision pour la rente pont correspond aux montants des rentes dues à court terme soit pour l'année 2026. Elle intègre 26 nouvelles demandes de rente enregistrées en 2025 (35 en 2024). La diminution constatée s'explique par le nombre d'annonces effectuées, le montant moyen des rentes ainsi que le nombre de mensualités accordées (durée).

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 9 : Autres engagements à court terme

	2025	2024	Variation
Charges à payer	2'107'098	1'457'552	649'546
Retenues aux collaborateurs	142'947	0	142'947
Engagements envers l'État	1'834'172	677'379	1'156'793
Produits reçus d'avance	2'550	66'667	-64'117
<b>Total</b>	<b>4'086'768</b>	<b>2'201'598</b>	<b>1'885'169</b>

Les charges à payer sont principalement composées des indemnités salariales à verser en janvier 2026, ainsi que de diverses charges en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Les engagements envers l'État correspondent au financement résiduel à rembourser.

### Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2025	2024	Variation
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le résultat cumulé du contrat de prestations en cours à la fin de l'exercice 2025 est déficitaire et ne permet pas de couvrir la réserve conjoncturelle d'un montant de 3 millions de francs. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé au titre des indemnités non utilisées à restituer à l'État de Genève (voir note 30 : détail du calcul de répartition).

**IMAD - institution genevoise de maintien à domicile****Note 11 : Provisions à long terme**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	3'646'009	4'122'005	-475'995
Provision pour risques à long terme	4'800'000	222'634	4'577'366
<b>Total</b>	<b>8'446'009</b>	<b>4'344'639</b>	<b>4'101'370</b>

La provision pour la rente pont AVS correspond aux montants des rentes dues pour les années 2027 à 2033. La variation résulte du nombre d'annonces reçues, du montant moyen des rentes ainsi que du nombre de mensualités accordées (durée).

La provision pour risques, d'un montant de 4,8 millions de francs, a été intégralement constituée au titre de l'éventuelle réévaluation de la fonction de permanent nocturne.

**Note 12 : Indemnités d'investissement**

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'État de Genève diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés. En effet, les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève couvrent à chaque exercice comptable la part d'amortissement de l'actif correspondant (voir « note 6 immobilisations corporelles et incorporelles »).

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

**Note 13 : Fonds affectés**

	Solde au 01.01.2024	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2024
Fonds Berger	157'056	495	-	157'551
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	-	-	50'000
Fonds Festimad	172'304	619	-	172'922
Fonds VieSA - Vieillir en santé	193'101	-	105'850	87'251
Fonds FFPC - matériel pédagogique	46'216	-	11'314	34'902
Fonds FFPC - accompagnement au changement	42'089	-	20'310	21'780
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	-	-	109'000
Fonds FFPC - Plan cantonal soins palliatifs	4'000	-	-	4'000
Fonds FFPC - Cours projets investis	219'766	-	26'014	193'752
Fonds soutien enfants gravement malades	14'775	-	14'775	0
Fonds pour travaux	136'167	-	22'000	114'167
Fonds de projets communs au réseau de soins - CP terminés	1'653'122	-	-	1'653'122
<b>Total</b>	<b>2'797'595</b>	<b>1'114</b>	<b>200'263</b>	<b>2'598'446</b>

	Solde au 01.01.2025	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2025
Fonds Berger	157'551	-	-	157'551
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	-	-	50'000
Fonds Happ'IMAD	172'922	252'628	3'871	421'679
Fonds VieSA - Vieillir en santé	87'251	-51'335	13'802	22'114
Fonds FFPC - matériel pédagogique	34'902	-	11'314	23'589
Fonds FFPC - accompagnement au changement	21'780	-	-	21'780
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	45'000	53'467	100'533
Fonds FFPC - Plan cantonal soins palliatifs	4'000	-	-	4'000
Fonds FFPC - Cours projets investis	193'752	59'868	19'369	234'251
Fonds soutien enfants gravement malades	-	-	-	-
Fonds Lab'Appart	-	90'000	4'601	85'399
Fonds pour travaux	114'167	-	22'000	92'167
Fonds financement travaux MRPS	-	322'827	62'479	260'348
Fonds de projets communs au réseau de soins - CP terminés	1'653'122	-	-	1'653'122
<b>Total</b>	<b>2'598'446</b>	<b>718'987</b>	<b>190'904</b>	<b>3'126'530</b>

## **IMAD - institution genevoise de maintien à domicile**

La description 2025 des principaux fonds est la suivante :

### *Fonds Happ'Imad (anciennement Festimad)*

Les ressources du fonds sont constituées par le surplus des dons des patients destinés aux équipes ou services ainsi que par les soldes des dons non utilisés dans l'année.

### *Fonds VieSA – Vieillir en santé*

Ce fonds a été créé dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel vieillissement en santé intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche a été conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève.

### *Fonds FFPC – matériel pédagogique*

Ce fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue permet d'équiper avec du matériel informatique les salles de formation de l'IMAD.

### *Fonds FFPC – Cours projets investissement infrastructure formation*

Ce fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue permet d'aménager les équipements nécessaires aux salles de formation.

### *Fonds financement travaux MRPS*

Ce fonds financé par la Loterie romande (LORO) a permis le financement les aménagements du restaurant du nouvel UATR « Mervelet » situé au Petit-Saconnex.

### *Fonds Lab'Appart*

Ce fonds permet de financer la création d'un espace d'expérimentation en matière de santé communautaire et d'habitat. Il permettra d'accueillir des ateliers et thématiques variés orientés sur l'autonomie et le maintien à domicile.

### *Fonds de soutien aux enfants gravement malades*

Ce fonds permet de couvrir partiellement ou totalement la prise en charge financière des prestations de répit aux familles qui en font la demande.

### *Fonds de projets communs au réseau (2020-2023)*

Ce fonds permet de financer le développement de projets communs aux entités du réseau visant l'efficacité, la qualité du réseau et la coordination des prestations ainsi que des projets pilotes relatifs aux programmes cantonaux, notamment de prévention et de promotion de la santé.

**IMAD - institution genevoise de maintien à domicile****Note 14 : Fonds propres libres et affectés**

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2024-2027, y compris la réserve conjoncturelle ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets ou actions spécifiques tels que :
  - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en immeubles avec encadrement pour personnes âgées ;
  - j) l'étude rétrospective évaluant l'implémentation du modèle de réseau interprofessionnel ambulatoire de proximité (RIAP).

Autres fonds propres affectés :

- D'un montant de 399'586,- francs attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements permet d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.
- Le fonds réseau constitué durant le contrat de prestations 2024-2027 permettra de financer le développement de projets communs aux entités du réseau visant l'efficacité, la qualité du réseau et la coordination des prestations ainsi que des projets pilotes relatifs aux programmes cantonaux, notamment de prévention et de promotion de la santé.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

Le détail des attributions et dépenses 2024 et 2025 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2024	Attributions	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectations / Dissolutions	Solde au 31.12.2024
a) Infrastructure Sécurité	28'015	-	-	-	-	28'015
b) Digit. relation médecins	-1'805	-	-	3'516	-	-5'321
c) Indicateur fragilité	0	-	-	-	-	0
d) Prise en charge de soins intégrée	518'863	-	-	36'270	-	482'593
e) Renforcement de l'image de IMAD	61'131	-	-	-	-	61'131
f) CAP'139 Plan stratégique	325'754	-	96'276	1'209	-	228'270
h) Automnales	3'752	-	-	-	-	3'752
i) Couverture éléments rémunération DG	0	118'601	118'601	-	-	0
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	111'879	-	-	79'688	-	32'191
<b>TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES HORS FONDS RESEAU</b>	<b>1'047'591</b>	<b>118'601</b>	<b>214'876</b>	<b>120'684</b>	<b>0</b>	<b>830'632</b>
Part du résultat Fonds Réseau - CP en cours	0	708'084	-	-	-	708'084
<b>TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES</b>	<b>1'047'591</b>	<b>826'685</b>	<b>214'876</b>	<b>120'684</b>	<b>0</b>	<b>1'538'716</b>
	Solde au 01.01.2025	Attributions	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectations / Dissolutions	Solde au 31.12.2025
a) Infrastructure Sécurité	28'015	-	-	0	28'015	0
b) Digit. relation médecins	-5'321	-	-	0	-5'321	0
c) Indicateur fragilité	0	-	-	0	-	0
d) Prise en charge de soins intégrée	482'593	-	-	68'364	-	414'229
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	0	-	-	0	-	0
e) Renforcement de l'image de IMAD	61'131	-	-	0	61'131	0
f) CAP'139 Plan stratégique	228'270	-	-	0	228'270	0
g) Fond'imad	0	-	-	0	-	0
h) Automnales	3'752	-	-	0	3'752	0
i) Couverture éléments rémunération DG	0	-	-	0	-	0
j) Réseau Interprofessionnel Ambulatoire de Proximité (RIAP)	0	256'000	26'796	-	-	229'204
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	32'191	-	-	32'191	-	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES HORS FONDS RESEAU</b>	<b>830'632</b>	<b>256'000</b>	<b>26'796</b>	<b>100'555</b>	<b>315'848</b>	<b>643'433</b>
Part du résultat Fonds Réseau - CP en cours	708'084	-	-	-	708'084	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES</b>	<b>1'538'716</b>	<b>256'000</b>	<b>26'796</b>	<b>100'555</b>	<b>1'023'932</b>	<b>643'433</b>

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Sécurité à domicile	2'699'857	2'685'441	-14'417	2'647'864
Repas à domicile	10'075'175	9'390'515	-684'660	9'835'414
Immeubles avec encadrement	765'406	808'896	43'489	739'605
UATR	2'932'646	2'450'383	-482'263	1'879'149
Soins infirmiers	26'205'035	26'111'293	-93'742	25'639'424
Soins de base	22'703'505	22'072'572	-630'933	22'060'008
Aide et suppléance	8'078'253	7'299'305	-778'948	7'601'515
Ergothérapie	1'625'033	1'491'620	-133'413	1'397'766
Contribution du patient et autres recettes patients	9'637'756	9'523'377	-114'379	7'546'306
Rendez-vous non décommandés	193'953	229'964	36'011	232'770
<b>Total</b>	<b>84'916'621</b>	<b>82'063'366</b>	<b>-2'853'255</b>	<b>79'579'822</b>

Les revenus enregistrés fluctuent en fonction du volume des prestations réalisées et facturées. Ces revenus sont également sensibles aux variations des tarifs appliqués.

L'augmentation de 2 millions de francs liée à la contribution du patient s'explique par la hausse de la contribution personnelle de l'assuré, fixée à 10 francs en 2025 (8 francs en 2024), conformément à l'arrêté du Conseil d'État.

## Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Pertes sur débiteurs	-370'000	-328'076	49'339	-270'195
Pertes sur débiteurs assurance	-250'000	-302'893	-60'308	-370'275
Variation de la provision	50'000	70'695	20'695	-242'807
<b>Total</b>	<b>-570'000</b>	<b>-560'274</b>	<b>9'726</b>	<b>-883'276</b>

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs correspond aux corrections de valeur comptabilisées au titre du risque de non-recouvrement des créances échues, lorsque celles-ci sont jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Financement résiduel	146'210'160	144'375'988	-1'834'172	137'410'378
Indemnité cantonale	106'101'070	106'019'278	-81'792	99'058'556
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'900'000	2'345'107	445'107	1'904'699
<b>Total</b>	<b>254'211'230</b>	<b>252'740'373</b>	<b>-1'470'857</b>	<b>238'373'634</b>

L'indemnité cantonale et le financement résiduel sont régis respectivement par un contrat de prestations et par une convention conclue entre l'État de Genève et l'IMAD.

Le financement résiduel des soins à domicile est une contribution de l'administration cantonale visant à garantir l'accès aux soins à domicile pour les personnes en situation de dépendance. Ce financement a pour objectif de couvrir le solde des charges qui ne sont pas couvertes par l'assurance-maladie obligatoire et par la contribution des patients.

L'écart au budget du financement résiduel de 1,7 million de francs à restituer à l'État de Genève (0,6 million en 2024) résulte de l'application du calcul annuel du coût complet lié à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

L'indemnité cantonale a pour objectif de financer les missions d'intérêt général ainsi que les activités de formation de l'institution.

Les produits différés d'indemnités d'investissements compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois octroyant des subventions d'investissement.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant annuel évalué à 301'608,- francs pour 2025, comme en 2024.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 18 : Autres produits

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Ventes au personnel et autres charges remboursées	20'000	7'677	-12'323	10'582
Prestations à des tiers	69'500	100'020	30'520	64'390
Commissions et rétrocessions, autres produits	1'042'480	1'312'383	269'903	1'387'826
Participation FFPC et autres	30'000	122'836	92'836	79'433
Dons et legs	1'000	4'334	3'334	4'280
<b>Total</b>	<b>1'162'980</b>	<b>1'547'250</b>	<b>384'270</b>	<b>1'546'510</b>

La rubrique « Commissions et rétrocessions, autres produits » comprend principalement les produits liés aux projets en cours menés en collaboration avec des partenaires et financés par des fonds affectés, notamment COGERIA (coordination interprofessionnelle des soins pour les personnes âgées), l'étude pilote IPADom (infirmière de pratique avancée à domicile) ainsi que le projet de renforcement de l'accès aux allocations pour impotents des personnes en âge AVS résidant en IEPA financé par le département de la cohésion sociale.

### Note 19 : Revenus des fonds affectés

Conformément au principe de présentation brute des opérations, les mouvements relatifs aux fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges sur l'exercice. Le détail des mouvements de l'exercice 2025 est présenté dans la note 13 « Fonds affectés ».

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

**Note 20 : Salaires et charges sociales**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Personnel médical	184'439	189'973	5'533	124'448
Personnel soignant	188'301'011	192'850'887	4'549'876	170'104'581
Personnel administratif	30'352'797	31'151'870	799'073	29'639'968
Pers. économat et technique	9'282'397	9'032'346	-250'051	8'402'987
Charges sociales	66'196'743	60'471'941	-5'724'801	57'836'783
Echelonnement de l'engagement des ETP	-6'100'000	0	6'100'000	0
<b>Total</b>	<b>288'217'387</b>	<b>293'697'017</b>	<b>5'479'631</b>	<b>266'108'766</b>

La rémunération des collaborateurs est conforme aux dispositions de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC). L'augmentation des charges de personnel soignant inclut la comptabilisation d'une provision relative à l'éventuelle réévaluation de la fonction de permanent nocturne, pour un montant estimé à 9,9 millions de francs.

La rémunération des 8 membres du comité de direction au 31 décembre 2025 (correspondant à un effectif moyen de 7,95 ETP) s'établit à 1'904'340 francs (7,5 ETP moyens en 2024 pour 1'818'801,- francs).

Le détail des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration sont détaillés à la note 26 « Charges de l'administration ».

**Note 21 : Autres charges du personnel**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Frais de recrutement	700'000	583'723	-116'277	572'762
Frais de formation et congrès	1'260'000	1'412'315	152'315	989'486
Frais de déplacement	770'000	853'232	83'232	808'640
Retraites anticipées (Rente-Pont AVS)	2'500'000	2'068'862	-431'138	2'514'691
Autres charges de personnel	2'059'000	1'673'381	-385'619	1'520'738
<b>Total</b>	<b>7'289'000</b>	<b>6'591'513</b>	<b>-697'487</b>	<b>6'406'317</b>

La variation relative aux rentes pont AVS s'explique par le nombre d'annonces effectuées, le montant moyen des rentes ainsi que le nombre de mensualités accordées (durée). Elle tient compte de 26 nouvelles demandes de rente enregistrées en 2025 (35 en 2024).

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 22 : Charges en lien avec les prestations

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Aide et soins	1'180'646	1'031'981	-148'665	974'424
Ergothérapie	16'400	683	-15'717	3'584
Régularisation d'inventaire	20'000	118'571	98'571	9'161
Sécurité à domicile	180'000	154'546	-25'454	155'178
Repas à domicile	8'041'000	7'332'754	-708'246	7'727'375
Repas "autour d'une table" patients	16'000	8'107	-7'893	4'290
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'911'242	1'820'464	-90'778	1'630'641
Frais divers chez ou pour les patients	22'800	27'901	5'101	20'019
<b>Total</b>	<b>11'388'088</b>	<b>10'495'006</b>	<b>-893'081</b>	<b>10'524'671</b>

Les charges de matières et de sous-traitance sont directement liées aux prestations facturées aux clients. Les charges relatives aux repas à domicile correspondent à l'acquisition des repas auprès des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Matériel de bureau	530'000	634'322	104'322	481'598
Frais de téléphone	1'418'500	1'292'450	-126'050	1'245'559
Frais de communication	926'000	663'228	-262'772	386'679
Frais location réseau informatique	3'681'000	3'841'150	160'150	3'099'856
Maintenance logicielle	2'942'000	2'183'061	-758'939	2'166'267
Charges de mobilité professionnelle	2'561'400	2'778'470	217'070	2'152'342
<b>Total</b>	<b>12'058'900</b>	<b>11'392'682</b>	<b>-666'218</b>	<b>9'532'301</b>

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges liées à la délivrance des prestations. Elle comprend notamment la fourniture de matériel de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication, la maintenance des logiciels métiers, ainsi que les frais de mobilité des professionnels intervenant sur le terrain.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

**Note 23 : Matériel et Entretien**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Matériel et équipements	1'501'000	1'357'002	-143'998	1'806'571
Mobilier	410'000	598'481	188'481	195'023
Installation et agencement	700'000	665'553	-34'447	553'249
Véhicules	510'000	485'475	-24'525	548'473
<b>Total</b>	<b>3'121'000</b>	<b>3'106'511</b>	<b>-14'489</b>	<b>3'103'316</b>

Cette rubrique enregistre les charges liées à l'entretien et à l'acquisition de matériel dont la valeur est inférieure au seuil d'activation fixé par l'institution.

**Note 24 : Amortissement**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'900'000	2'324'681	424'681	1'898'966
Amortissement hors crédit d'investissement	211'000	137'612	-73'388	173'909
Désinvestissement	5'000	20'426	15'426	5'733
<b>Total</b>	<b>2'116'000</b>	<b>2'482'719</b>	<b>366'719</b>	<b>2'078'609</b>

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement définis dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

**Note 25 : Charges des locaux**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Loyers et charges locatives	11'340'000	11'202'426	-137'574	10'252'714
Nettoyage des locaux	1'080'000	1'158'779	78'779	1'069'391
Electricité	250'000	213'401	-36'599	235'320
<b>Total</b>	<b>12'670'000</b>	<b>12'574'606</b>	<b>-95'394</b>	<b>11'557'425</b>

Les charges des locaux regroupent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Frais de poursuites	46'000	53'244	7'244	62'608
Journaux et documentation professionnelle	129'000	103'303	-25'697	82'392
Conseil d'administration et organe de révision	354'000	484'606	130'606	371'845
Prestations administratives de tiers	1'930'000	1'416'963	-513'037	868'206
Autres frais d'administration	393'456	351'737	-41'719	362'060
<b>Total</b>	<b>2'852'456</b>	<b>2'409'853</b>	<b>-442'603</b>	<b>1'747'111</b>

La rubrique « Prestations administratives de tiers » comprend les frais d'étude et de conseil liés aux prestations de support de consultants externes. Le recours à ces prestations a été plus important en 2025 dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration du plan stratégique et des projets institutionnels.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration<sup>1</sup> s'élèvent à 336'874,- francs pour l'exercice 2025 (280'584,- francs pour l'exercice précédent).

### Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart au budget	Comptes 2024
Primes d'assurances	60'000	54'879	-5'121	52'364
Taxes et redevances	115'000	136'092	21'092	90'459
Sécurité d'exploitation et surveillance	35'000	35'223	223	8'928
Evacuation des déchets	200'000	287'884	87'884	809'038
Autres charges d'exploitation	48'000	16'089	-31'911	32'627
<b>Total</b>	<b>458'000</b>	<b>530'167</b>	<b>72'167</b>	<b>993'416</b>

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses liées aux primes d'assurance, aux taxes et redevances ainsi qu'aux diverses autres charges d'exploitation de l'institution.

<sup>1</sup> Conformément à l'Art 22 LOIDP al.2 "Le représentant du personnel, s'il existe, peut être rémunéré ou recevoir une décharge en temps afin de préparer les séances du conseil et d'y participer". La représentante du personnel a opté depuis 2024 pour la première option.

**IMAD - institution genevoise de maintien à domicile****Note 28 : Résultat financier**

	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Ecart au budget</b>	<b>Comptes 2024</b>
Intérêts débiteurs	0	1'100'000	1'100'000	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1'100'000</b>	<b>1'100'000</b>	<b>0</b>

Cette rubrique comprend les intérêts moratoires de 5% calculés sur la provision constituée au titre de l'éventuelle réévaluation de la fonction de permanent nocturne.

**Note 29 : Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels se rapportent respectivement à des charges et produits provenant d'exercices antérieurs.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

## Note 30 : Traitement du résultat

Répartition du résultat	Comptes 2025	Comptes 2024	Cumul 2024- 2025
Résultat d'exploitation	-7'298'456	6'765'022	-533'435
./. Résultat financier	-1'100'000		-1'100'000
+ Résultat exceptionnel	5'706	-19'737	-14'031
+ Utilisation par fonds propres affectés	127'351	335'560	462'911
<b>= Résultat de gestion avant répartition</b>	<b>-8'265'399</b>	<b>7'080'844</b>	<b>-1'184'555</b>
./. 20% Réserve conjoncturelle (part IMAD)	1'416'169	-1'416'169	0
./. 20% Réserve conjoncturelle (part État)	1'416'169	-1'416'169	0
<b>Solde avant constitution du fonds réseau</b>	<b>-5'433'062</b>	<b>4'248'507</b>	<b>-1'184'555</b>
./. 5% Réserve fonds réseau (part IMAD)	354'042	-354'042	0
./. 5% Réserve fonds réseau (part État)	354'042	-354'042	0
<b>Solde avant restitution à l'état</b>	<b>-4'724'977</b>	<b>3'540'422</b>	<b>-1'184'555</b>
Virement au résultat du contrat de prestation en cours	4'724'977	-3'540'422	1'184'555
<b>Résultat de gestion après répartition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Conformément au contrat de prestations 2024-2027 et à l'avenant approuvé par le Conseil d'État en date du 5 mars 2025, voici les points essentiels des règles de répartition de résultat :

## En cas de non dépensé et de déficit :

- 10% du résultat sont attribués au fonds réseau et figurent dans la rubrique « Part du résultat Fonds Réseau ».
- 40% du résultat est attribué à la réserve conjoncturelle, jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant de 3 millions de francs.
- 50% du résultat est comptabilisé en fonds propres au bilan dans « Résultat cumulé du contrat de prestations 2024-2027 ».

Une fois que la réserve est constituée dans sa globalité, le résultat de gestion est distribué entre le fonds réseau, l'institution et l'État de Genève selon la clé de répartition figurant à l'article 14 du contrat de prestations décrite ci-dessous :

- 75% du résultat bénéficiaire cumulé est conservé par IMAD et 20% du résultat avant répartition est enregistré comme part revenant à l'État et 5% est attribué au fonds réseau.

En cas de déficit, il est procédé à la dissolution proportionnelle de la réserve conjoncturelle, du fonds réseau ainsi que de la part à restituer à l'État.

Les résultats annuels constatés en cours de contrat de prestations sont cumulés avec ceux des exercices antérieurs pendant toute la durée dudit contrat.

## IMAD - institution genevoise de maintien à domicile

### D. Autres engagements et divers

#### Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 212 millions au 31 décembre 2025 (228,6 millions au 31 décembre 2024) selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

#### Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	10'854'028	34'104'426	6'433'994
Location vélos et VAE	464'357	0	0
Location véhicules	1'245'708	2'145'835	0
<b>Total</b>	<b>12'564'094</b>	<b>36'250'261</b>	<b>6'433'994</b>

#### Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'informations complémentaires ne s'est produit entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers.